

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/4

**S. A. S. SOFRALAB
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
MARTIN VIALATTE**

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45
Fax : 03 26 51 87 60

Version n°02 du 30/08/02

Règles de rédaction conformes
à la norme NF ISO 11014-1

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **SULFATE D'AMMONIUM**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

Sulfate d'ammonium

N° CAS : 7783 - 20 - 2

N° EINECS : 231 - 984 - 1

3 - Identification des dangers

Aucun

Nom du produit : **SULFATE D'AMMONIUM**

4 - Premiers secours

- Indications générales : Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières : Apport d'air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant 15 mn en maintenant les paupières écartées, Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, secours médical.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction recommandés : non combustible.
- En cas d'incendie ou de surchauffe à partir d'environ 235 °C, des vapeurs nocives peuvent se dégager.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Mesures de protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- Rincer les petites quantités à l'eau.
- Eliminer les eaux résiduaires conformément à la réglementation en vigueur.
- Procédés de nettoyage et de ramassage : Ramasser par un moyen mécanique.

7 - Manipulation et stockage

- Manipulation : Mesures de protection contre l'incendie et l'explosion : non combustible.
Pas de mesures particulières nécessaires.
- Stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'écart des bases et des substances formant des bases.
Ne pas entreposer avec les nitrites. Stocker et charger à l'écart des aliments y compris ceux pour animaux.

Nom du produit : **SULFATE D'AMMONIUM**

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : En cas de formation de poussières respirables.

Protection des mains : Gants en cuir.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Vêtements de protection : Combinaison de travail fermée.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre de produits chimiques.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Cristallin

Couleur : Blanc

Point de fusion / domaine de fusion : 350 °C env.

Décomposition à partir de : 235 °C env.

Densité : 1.766 g/cm³

Densité apparente : 1000 kg/m³

Solubilité dans l'eau : 20 °C 754 g/l

: 50 °C 843 g/l

pH : (100 g/l H₂O) 5 env.

Coefficient de partage : n-octanol/eau (log POW) : - 5.1

10 - Stabilité et réactivité

Décomposition possible : < à 235 °C.

Produits de décomposition thermique : ammoniac.

Formation d'ammoniaque lors de l'action de bases.

Réaction dangereuse avec les nitrites.

Nom du produit : **SULFATE D'AMMONIUM**

11 - Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

DL50 (voie orale sur rat) : 4250 mg/kg

Risque aigu par inhalation (sur rat) : le résultat du test dépend de la toxicité et de la volatilité du produit)

Pas de mortalité après 8 h d'exposition dans une atmosphère hautement enrichie, voire saturée à 20 °C.

Irritation cutanée primaire sur lapin : non irritant.

Irritation primaire des muqueuses (sur œil du lapin) : non irritant

Indications complémentaires :

Poussière : Lors d'une action prolongée du produit, une irritation de la peau et des muqueuses est possible.

12 - Informations écologiques

Effets écotoxiques :

Toxicité vis-à-vis des poissons : DIN 38412-15

Leuciscus idus : CE/CL0 (96 h) : 460 mg/l
CE/CL50 (96 h) : 460 < < 1000 mg/l
NOEC (96 h) : 460 mg/l

Toxicité vis-à-vis des daphnies (aiguë) : Daphnia magna : CE/CL50 (50 h) : 433 mg/l

13 - Considération relative à l'élimination

Emballages non nettoyés : Les emballages vides non nettoyés sont à traiter comme les produits qu'ils contenaient.

14 - Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15 - Informations réglementaires

Etiquetage selon les directives CEE : Etiquetage non obligatoire.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »